

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

#### **N°2025/10/28/13 – Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Francheleins : arrêt du zonage et mise à l'enquête publique**

Vu les articles R.2224-7, R.2224-8 et R.2224-9 et l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1,

Monsieur le Président indique que le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Francheleins est existant mais qu'une révision de celui-ci est nécessaire dans le but de le mettre en cohérence avec la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée par la commune.

Monsieur le Président rappelle que la révision du zonage d'assainissement des eaux usées a été confiée au bureau d'études Réalités Environnement. Les pièces du dossier étant constituées, il est donc proposé de valider et d'arrêter le projet de zonage d'assainissement et de le soumettre à enquête publique.

Monsieur le Président ajoute que conformément à la réglementation, une demande d'examen au cas par cas a été déposée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) dont le dossier a été réceptionné par cette entité le 10 septembre 2025. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier pour prendre sa décision motivée. A défaut de réponse au terme de ce délai, une évaluation environnementale devra être réalisée.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 15 octobre 2025,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**ARRETE** le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Francheleins, tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

**DECIDE** de soumettre à enquête publique le zonage d'assainissement des eaux usées présentement arrêté,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées sous réserve que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale au titre des dispositions du Code de l'Environnement, ou au terme de cette étude environnementale si le projet de plan de zonage était confirmé tel qu'il est arrêté par la présente délibération,

**PRECISE** que le zonage définitif sera approuvé par délibération du conseil communautaire après enquête publique,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer les démarches et accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de la procédure.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Maître d'ouvrage :



Communauté de communes  
Val de Saône Centre  
Parc Visioport - 166 route de  
Francheleins  
69100 MONTCEAUX  
Tel : 04 78 06 46 25

Bureau d'études :



Réalité Environnement  
165 Allée du Saif  
69100 FREYVOUX  
Tel : 04 78 28 46 92

Suivi du dossier :

Numéro : 2304001  
Phase : 1  
Version : 1  
Date : Août 2025  
Echelle : 4 500  
Réalisation : JPA  
Responsable projet : FAC

Légende

- Quadrages**
- STEU
  - Regard de visite eaux usées
  - Regard de visite unitaire
  - ▲ Poste de refoulement

Réseaux

- Séparatif - Eaux usées - Gravitaires
- Séparatif - Eaux usées - Refoulement

Zonage d'assainissement

- Assainissement collectif - En vigueur
- Assainissement collectif - Projet
- Zones en assainissement non collectif (\*\*)

(\*\*) Les zones de territoire communal non représentées sur cette carte sont situées en zones d'assainissement non collectif



STEU Montmerle-Lucy

STEU Bourg